

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N°022

OBJET : FESTIVAL FUTURING - TREMPLIN JEUNES TALENTS - RÈGLEMENT DE CONCOURS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : Mme KERRINCKX.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Festival Futuring - Tremplin jeunes talents - organisé par la Commune fait partie des événements incontournables déployés en faveur de l'accompagnement de la jeunesse. Il permet à des artistes et à des groupes amateurs musicaux d'exprimer leur art et leur passion sur une première scène en public, face à un jury interdisciplinaire composé de professionnels de la musique et du monde artistique.

En compétition, les candidats sont sélectionnés d'après leur originalité, leur sensibilité, la qualité de leur univers artistique et de leur présence scénique, le travail chorégraphique de leur proposition.

Pour sa 14^{ème} édition, Futuring fait évoluer sa programmation et propose un évènement chaque week-end du mois de novembre.

Le samedi 8 novembre, le Théâtre Jean Alary ouvrira ses portes pour une soirée « Musique Classique » en partenariat avec Carcassonne Agglo la Fabrique des Arts - Conservatoire de Carcassonne. Une quinzaine d'artistes issus des conservatoires d'Occitanie se produiront pour tenter de remporter le prix d'excellence autour de trois catégories : solistes amateurs, solistes préprofessionnels et musique d'ensemble.

Le dimanche 9 novembre au Théâtre Jean Alary et en partenariat avec l'Association One One, se déroulera une Battle Hip-Hop sous deux formats « Battle 3 contre 3 » et « Battle 1 contre 1 ». Durant les inter-plateaux, des démonstrations de Beat Box s'enchaîneront avec la participation des jeunes de l'Association One-One. Cette nouvelle dimension du Tremplin Hip-Hop a généré l'an dernier une réelle dynamique puisque plus de dix groupes venus d'Occitanie et même d'Espagne se sont produits sur scène, soit plus de quarante danseurs s'exécutant dans une ambiance explosive.

Le samedi 15 novembre, la scène du Chapeau Rouge révèlera les nouveaux talents de tous domaines confondus constituant les musiques actuelles : variétés, rock, pop, rap, musiques du monde, jazz...

Suivi du samedi 22 novembre au Chapeau Rouge où viendront mixer et scratcher les meilleurs DJs locaux pour une soirée « Musique Assistée par Ordinateur, djing, électro/techno ».

Le samedi 29 novembre pourrait être dédié à une soirée de clôture du Festival au Chapeau Rouge, réunissant les vainqueurs des précédentes éditions et les lauréats 2025, pour partager leurs différents univers musicaux et célébrer les victoires de ces artistes en devenir.

Le Festival Futuring est une première opportunité qui se poursuit au-delà du concours via l'accompagnement des jeunes artistes par l'Association Arts Vivants 11, très active dans la structuration et les mises en lien des acteurs culturels audiois réunissant diffuseurs, réseaux de musiques actuelles et réseaux associatifs ou encore communicants de spectacles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encadrer le dispositif par un règlement de concours, de l'inscription des candidats jusqu'à la remise des récompenses par les jurys. Il décline notamment les conditions de participation, les modalités d'inscription, le déroulement du concours pour chacune des disciplines et enfin les récompenses attribuées aux gagnants, selon la sélection prononcée par le jury et/ou le vote du public.

Ce règlement prévoit également la possibilité de faire évoluer le Festival, en fonction de chaque programmation annuelle déclinée selon les dates et disciplines retenues.

Les crédits nécessaires sont prévus sur les lignes budgétaires du service 303006 du budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le Règlement du Festival Futuring - Tremplin jeunes talents
- D'autoriser le maire à signer et exécuter l'ensemble des actes y afférent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24740-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025
Publication : 03/06/2025